



Place au vélo à St-Maur

Président : V. SADOT

21 av de Lattre de Tassigny

94100 St-Maur

Web : <http://mdb94.org/>

Demande d'aménagement N°007

Catégorie : Noir - **Orange** - Jaune

Date de la demande du cycliste : 27-11-2009

Demande envoyée à : Mairie de St-Maur

Date de soumission : 07 Décembre 2009

Date de réponse :

Date de réalisation :

Demande d'aménagement cyclable

Commune : St-Maur

Lieu : Avenue Didier (et Avenue Pierre Semard)

Problème ou Proposition : L'Av. Didier est à sens unique mais comporte un tronçon à double sens en son milieu. Elle est empruntée par de nombreux jeunes se rendant au Collège Pissaro ou au centre sportif Didier. Elle vient en prolongement de l'avenue Jeanne d'Arc, rue calme à sens unique qui constitue un itinéraire cyclable à travers le quartier de La Varenne.

A la sortie du collège de nombreux élèves empruntent l'avenue Didier à vélo en sens interdit.

Proposition Place au Vélo à St-Maur :

Il est possible de créer un double sens cyclable sur la longueur complète de l'avenue Didier, (et dans l'Av. Pierre Semard), comme en de nombreux endroits à St-Maur. Les avantages du Double Sens Cyclables en termes de coût, de sécurité pour tous et de partage de la voirie ne sont plus à démontrer.

Il serait intéressant d'y associer un jalonnement cyclable (fléchage) pour la desserte des équipements sportifs et scolaires nombreux dans le quartier :

<http://www.umapper.com/maps/view/id/43694/>

Photo : un double sens cyclable est souhaitable, on veillera à respecter les recommandations du CERTU : http://mdb94.org/IMG/pdf/Fiche_CERTU_Double_Sens_Cyclable.pdf

